

BUDGET PRIMITIF 2024

CHAQUE ANNÉE, LORS DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF, LE DÉPARTEMENT EXPRIME UNE PRÉVISION DE SES DÉPENSES ET RECETTES POUR L'ANNÉE À VENIR. CONSTRUIT APRÈS DE NOMBREUSES CONSULTATIONS, SUR LE TERRAIN ET AUPRÈS DES ACTEURS DE LA VIE DU PUY-DE-DÔME, LE BUDGET PRIMITIF 2024 EST LE DEUXIÈME VOTÉ DANS LE CADRE DU PLAN STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL – HORIZON 2030 QUI AMBITIONNE D'INVESTIR 780 MILLIONS D'EUROS DANS LES TERRITOIRES SUR 7 ANS.

DÉPENSES

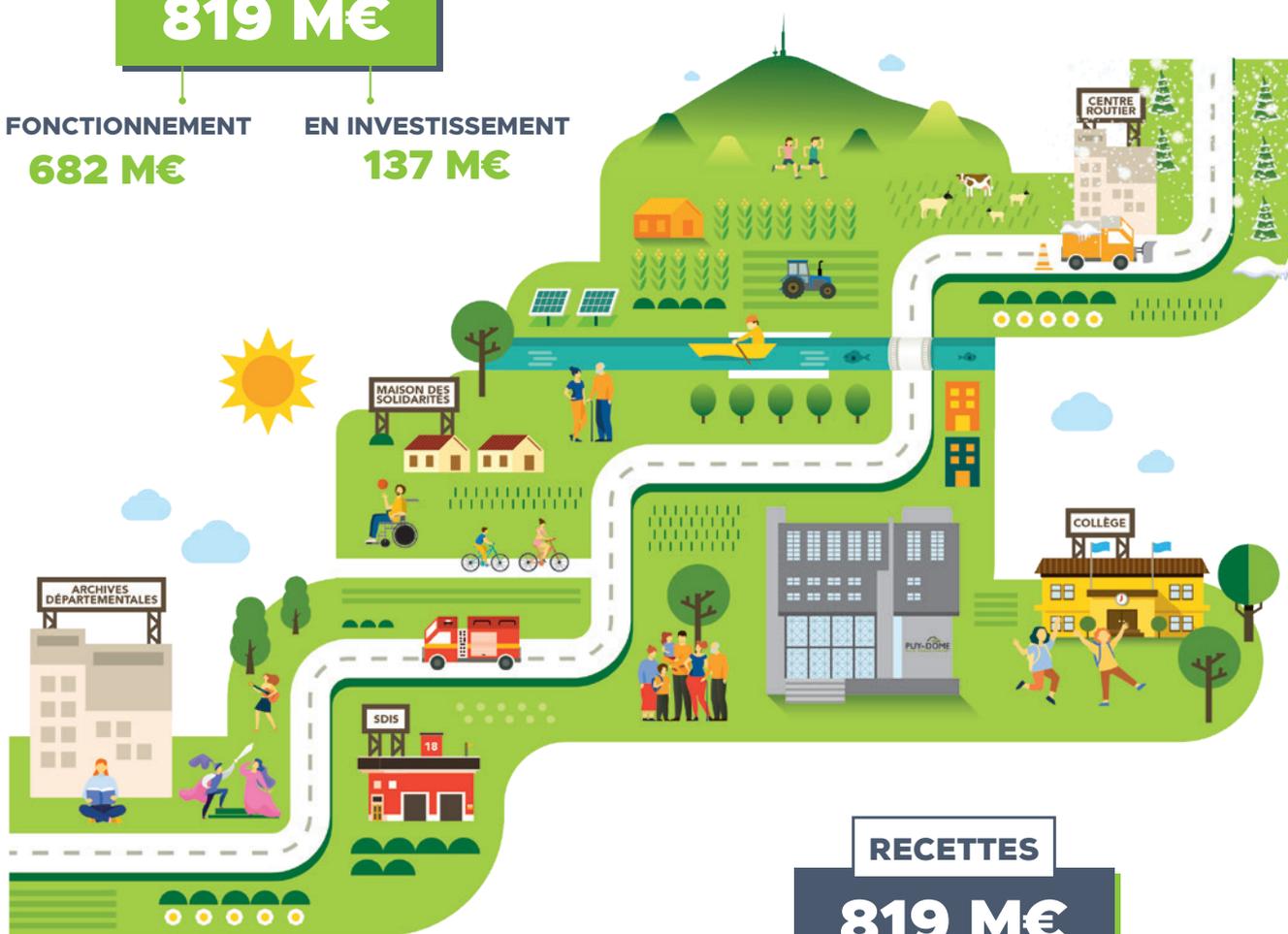
819 M€

EN FONCTIONNEMENT

682 M€

EN INVESTISSEMENT

137 M€



RECETTES

819 M€

EN FONCTIONNEMENT

744 M€

EN INVESTISSEMENT

75 M€

819 M€ POUR UN BUDGET PROTECTEUR ET SOLIDAIRE



AXE 1

Être l'aménageur
trait d'union de tous
nos territoires en équité
et solidarité

AXE 2

Impulser une politique
sociale juste et
responsable, au service du
parcours de vie de chacun

AXE 3

Accélérer la modernisation
de notre institution
pour un service efficace,
utile et apprécié

AXE 4

Porter haut
et transmettre la fierté
de notre identité
Puy-de-Dôme

AXE 5

Faire de la transition
écologique une ambition
collective équitable, partagée
et créatrice de valeur

STRATÉGIE FINANCIÈRE

- Maintenir la capacité de désendettement à un niveau compris entre 5 et 10 ans.
- Conserver un taux d'épargne brute (ou autofinancement) supérieur à 8 %.
- Investir plus fortement à hauteur de 95 à 115 millions d'euros par an.
 - Préserver les capacités d'investissement du Département en maintenant sa bonne santé financière.
 - Maîtriser les dépenses de fonctionnement.

LE BUDGET PRIMITIF RÉPOND À CES OBJECTIFS AVEC LES INDICATEURS SUIVANTS :

- Une capacité de désendettement de **4 ans**
- Un taux d'épargne brute de **8,33 %**
- Un encours de dette au 31/12/2023 de **242 M€**



CHIFFRES-CLÉS* 2024

SOCIAL

54 %
du budget de
fonctionnement du
Conseil départemental



+ de 100 points d'accueil sur
le territoire (*Maisons des solidarités, permanences
sociales, consultations de nourrissons, halte-jeux...*)

+ de 1 900
enfants confiés
à l'aide sociale
à l'enfance

199 assistants
familiaux

13 125 bénéficiaires de l'APA
(*allocation personnalisée d'autonomie*)



14 418
bénéficiaires du RSA
(*revenu de solidarité active*)



3 694 bénéficiaires de la PCH (*prestation de compensation du handicap*)

ÉDUCATION ET COLLÈGES

76 collèges
(*56 publics et 20 privés*)



30 000
collégiens



475 agents départementaux
assurant l'entretien des
établissements et la restauration



3,5 millions
de repas servis par an

18 collèges équipés
de selfs collaboratifs

15,6 M€

pour le fonctionnement des collèges
et le soutien aux actions éducatives



2,2 M€ consacré
au développement du numérique



13,9 M€

de travaux et d'équipements dont
2,5 M€ pour la première phase
du plan Marshall pour les collèges.

ROUTES

6 960 km
de routes à entretenir
(*3^e réseau français*)



700 agents mobilisés et
répartis sur près de **60 sites**



360 agents
en astreinte
quotidienne l'hiver
de 5h à 22h



3 100
ouvrages d'art
(*ponts et murs
de soutènement*)



800 000 km
parcourus par les **131** engins
de déneigement

**Jusqu'à
11 M€** pour la viabilité
hivernale
(selon la météo)

UN BUDGET PROTECTEUR ET SOLIDAIRE

Toujours plus protecteur et solidaire, le budget 2024 traduit la politique volontariste du Département pour :

- réaffirmer son soutien aux EHPAD et SAAD en difficultés
 - lutter contre les déserts médicaux
- renforcer son action en faveur de la protection de l'enfance
- donner leur chance aux jeunes en accueillant plus d'apprentis
 - investir pour les collèves avec le plan Marshall
 - soutenir l'agriculture et la sylviculture
 - agir pour une gestion durable de l'eau
- accompagner la transition écologique et énergétique

comptent notamment parmi les objectifs prioritaires de ce budget.

LE BUDGET PRIMITIF EN QUELQUES MOTS



› ACTION SOCIALE

- **Protection de l'enfance** : renforcer la prévention et le soutien à la parentalité, développer les capacités d'accueil pour l'aide sociale à l'enfance ; poursuivre le recrutement des assistants familiaux en rendant le métier plus attractif.
- **Personnes âgées et en situation de handicap** : offrir une réponse adaptée à chaque personne en perte d'autonomie, favoriser et accompagner le virage domiciliaire, soutenir le secteur de l'aide à domicile et la revalorisation des métiers, moderniser les Ehpads dans une vision globale plus vertueuse.
- **Insertion et cohésion sociale** : faire le pari de l'emploi et d'une société plus inclusive en proposant une offre d'insertion renouvelée et diversifiée, en construisant ensemble un nouveau modèle de mobilités solidaires, en intensifiant la lutte contre les violences intra-familiales, en **allant vers** les publics vulnérables et les territoires les plus éloignés.



› POLITIQUE DE L'HABITAT, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

- **Accompagner la rénovation** des logements dans une logique de transition écologique, notamment via **Rénov'actions63**.
- **Innover** afin de construire l'**habitat de demain** et expérimenter de nouveaux projets.
- **Protéger les Puydômois les plus fragiles** en répondant à leurs besoins en logement.
- Observer les dynamiques des territoires et agir en matière de **revitalisation des centrebourgs**.



› SANTÉ

- Poursuivre le **développement de l'offre de soin**, par l'intermédiaire du dispensaire Émile-Roux et des centres départementaux de santé, afin de **lutter contre les inégalités d'accès à la santé** dans les territoires.



› ÉDUCATION ET COLLÈGES

- **Poursuivre et amplifier le « Plan Marshall » des collèves** : réhabilitations complètes, extensions, rénovation des toitures, réfection et végétalisation des cours...
- **Promouvoir et développer le Conseil départemental des jeunes**, concrétiser ses projets.
- Maintenir le **soutien aux collèves**, dans le contexte de hausse des coûts de l'énergie et des matières premières.
- **Promouvoir l'alimentation locale et durable en restauration collective** : développement des selfs collaboratifs dans les collèves publics ; sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire ; aide à l'approvisionnement local (Agrilocal63, De nos fermes 63).
- **Moderniser et adapter le soutien** aux actions éducatives menées dans les collèves.
- **Lutter contre le harcèlement et le cyber harcèlement**.



› ROUTES

- Maintenir un **niveau satisfaisant d'exploitation, d'entretien et de sauvegarde** de notre patrimoine routier.
- Poursuivre la **sécurisation et la modernisation** du réseau routier.
- **Accompagner les communes** dans leurs projets d'embellissement des traverses de bourg.
- Investir dans un programme de **modernisation et de rajeunissement** de la flotte de véhicules d'intervention.



› DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- **Poursuivre l'accompagnement** des communes et des intercommunalités à travers le Fonds des initiatives communales (FIC) et le nouveau Contrat territorial de développement durable (CTDD).
- **Pérenniser le fonds d'urgence** pour venir en soutien aux communes subissant un sinistre grave nécessitant une intervention rapide (éboulement, inondation...).
- Soutenir, avec le programme **ScolaEé**, la rénovation énergétique de 20 écoles dans le cadre de l'appel à projet national « Merisier ».
- Épauler les communes lauréates du programme « **Petites Villes de Demain** ».
- **Accompagner la rénovation énergétique des établissements médico-sociaux**.
- Aider les communes à **améliorer leur cadre de vie** avec le programme « Ma commune au naturel ».



› ENVIRONNEMENT

- Protéger la ressource en eau potable, le milieu récepteur, la ressource naturelle...
- Accompagner financièrement et techniquement les collectivités locales en assainissement et en alimentation en eau potable, pour la protection de la qualité des masses d'eau et de la biodiversité.
- Préserver et valoriser les paysages, l'environnement et les milieux naturels (Espaces naturels sensibles, Chaîne des Puys – faille de Limagne, zones humides...).



› TOURISME

- Impulser une nouvelle dynamique touristique départementale en y associant les territoires et principaux acteurs du secteur (offices de tourisme, parcs naturels, professionnels...) et en misant sur les éléments qui font la richesse et la singularité de notre destination (Chaîne des Puys - faille de Limagne, sites de visite majeurs, thermalisme, randonnée, cyclotourisme...).
- Accompagner les territoires pour faire émerger une offre de qualité et des projets structurants via le développement de labels et démarches participant à l'attractivité du Puy-de-Dôme (Pavillon Bleu, itinéraire Puy-de-Dôme/Puy Mary...).



› DÉVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE

- Promouvoir un modèle de développement agricole et forestier vertueux, collectif-durable et partenarial : un nouveau plan opérationnel 2023-2029 qui entre en rythme de croisière sur 2024.
- Sensibiliser et encourager l'adaptation des pratiques agricoles et sylvicoles.
- Amplifier les dynamiques foncières (préserver, reconquérir et structurer) pour faciliter l'installation et conserver l'attractivité et le dynamisme dans nos territoires.
- Coordonner et impulser une gouvernance alimentaire départementale à travers Agrilocal63.
- Développer une image positive de l'agriculture et de la sylviculture.



› CULTURE ET SITES ARCHÉOLOGIQUES

- Accompagner les manifestations, le tissu associatif, les acteurs culturels, notamment par la Dotation d'animations locales décentralisées.
- Favoriser l'accès à la pratique de la culture « tout au long de la vie » pour tous les Puydômois, notamment auprès de la jeunesse.
- Accompagner les recherches archéologiques, les fouilles, valoriser les fonds des Archives départementales et les collections du Musée départemental de la Céramique par la médiation culturelle.
- Soutenir les 250 bibliothèques (plan lecture publique), les 50 écoles de musique (schéma d'enseignement musical) et l'ensemble du milieu culturel du Puy-de-Dôme.
- Faire des sites touristiques du Département, dont Gergovie et les sites arvernes, un vecteur de transmission et d'attractivité, comme la visite immersive du temple de Mercure (nouveau 2024).
- Construire un environnement numérique facilitant la rencontre entre publics, territoires et offres culturelles, notamment grâce au nouveau festival Connexions – Cultivons le numérique.



› NUMÉRIQUE

- Adapter nos outils aux enjeux du numérique.
- Rapprocher le numérique du quotidien des Puydômois.



› TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INNOVATION TERRITORIALE

- Faire du Département le trait d'union de la transition écologique du Puy-de-Dôme.
- Impulser l'innovation.
- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre.
- Diminuer les îlots de chaleur (cours des collèges).
- Poursuivre les plans d'efficacité et de sobriété pour l'eau, l'énergie (Cocon 3).
- Soutenir la feuille de route numérique du Département.
- Structurer une filière du réemploi.
- Dynamiser la rénovation énergétique et accélérer le recours aux énergies renouvelables.
- Favoriser les mobilités douces et le covoiturage.
- Soutenir les actions citoyennes (Budget écologique citoyen), des collectivités (Fic vert, aides thématiques sur l'eau et l'énergie), des collégiens (Conseil départemental des jeunes, défis collèges), des entreprises (Convention des entreprises pour le climat).



› SPORT

- Accueillir de grandes manifestations sportives fédératrices et valorisantes pour nos territoires.
- Favoriser l'émergence de jeunes sportifs et de clubs de haut niveau.
- Soutenir le milieu associatif et sportif.
- Poursuivre les actions autour du label Terre de Jeux 2024.
- Valoriser les Jeux olympiques et paralympiques sur l'ensemble du territoire.
- Donner la priorité au handicap (handisport), à l'insertion, à l'éducation, à la transition écologique et au patrimoine naturel.
- Soutenir les manifestations sportives d'envergure et les clubs professionnels.



› RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS

- Renforcer la qualité du service public et favoriser l'épanouissement professionnel des agents de la collectivité.
- Accompagner les services pour mettre en œuvre les initiatives s'inscrivant dans le cadre de la transition écologique.



› SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

- Rénover les centres de secours du SDIS et concevoir les nouveaux dans le cadre du maillage territorial.
- Poursuivre l'aménagement emblématique du site de Crouël.

LES DÉPENSES PAR AXES

Le Département met en œuvre une gestion rigoureuse des dépenses dans le respect de ses missions auprès des Puydômois. Les marges de manœuvre de la collectivité sont restreintes puisque la majorité des dépenses sont liées aux missions exercées au titre des compétences obligatoires (action sociale, collèges, routes). Les politiques volontaristes participent quant à elles à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité du territoire. Le budget primitif 2024 s'inscrit dans le cadre du plan stratégique départemental - Horizon 2030, mis en œuvre depuis début 2023 et pour une durée de 7 ans.



AXE 1

Être l'aménageur
trait d'union de tous
nos territoires en équité
et solidarité

152,8 M€

Attractivité et aménagement du territoire	30,6 M€
Aménagement numérique	4,1 M€
Contractualisations	26,5 M€

Éducation et jeunesse	29,6 M€
Actions en direction de la jeunesse et citoyenneté	0,2 M€
Actions en direction des collèges et des collégiens	29,4 M€

Réseau routier départemental et mobilités durables	47,9 M€
Déplacements doux	0,02 M€
Maintenance et modernisation du réseau routier départemental	47,9 M€

Sécurité	44,7 M€
Service départemental d'incendie et de secours	44,7 M€

AXE 2

Impulser une politique sociale juste
et responsable, au service du parcours
de vie de chacun

428,8 M€

Habitat, logement et urbanisme	10,5 M€
Habitat durable	2,1 M€
Habitat innovant et cadre de vie	3,9 M€
Habitat social	4,5 M€

Politique solidarités et cohésion sociales	418,3 M€
Insertion et emploi	107 M€
Lutte contre les exclusions et solidarités	9,4 M€
Personnes âgées	93 M€
Personnes en situation de handicap	104,7 M€
Prévention et réduction des inégalités de santé	1 M€
Protection et prévention de l'enfance et de la famille	103,2 M€



AXE 3

Accélérer la modernisation de notre institution pour un service efficace, utile et apprécié

212,7 M€

Moyens de l'action départementale 212,7 M€

Finances et pilotage	47,7 M€
Information et communication	1,6 M€
Moyens généraux	7,3 M€
Patrimoine immobilier	8,9 M€
Ressources humaines	141,8 M€
Transformations et ressources numériques	5,4 M€



AXE 4

Porter haut et transmettre la fierté de notre identité Puy-de-Dôme

9,9 M€

Attractivité et aménagement du territoire 4,5 M€

Animation des territoires	1 M€
Sports	1 M€
Tourisme	2,5 M€

Culture et patrimoine 5,4 M€

Soutien aux territoires et action culturelle	3,4 M€
Valorisation et conservation du patrimoine culturelle et archéologique	2 M€



AXE 5

Faire de la transition écologique une ambition collective équitable, partagée et créatrice de valeur

15,3 M€

Environnement et transition écologique 15,3 M€

Agricultures, alimentation et forêt	4,8 M€
Développement durable et transition écologique	2,9 M€
Eaux et milieux aquatiques	5,9 M€
Espaces et patrimoine naturel	1,7 M€



POINTS DE REPÈRES DU BUDGET DÉPARTEMENTAL

Le budget du Département prévoit et autorise la répartition des dépenses et des recettes sur un exercice, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il est composé de deux sections : l'une de fonctionnement, l'autre d'investissement.

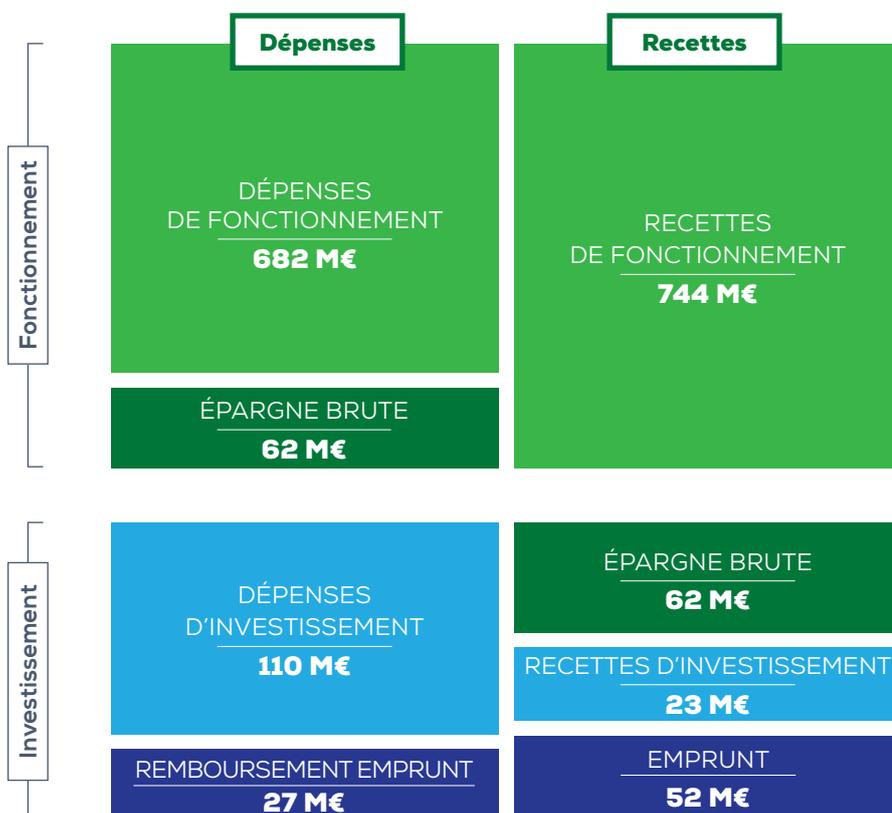
Les dépenses de fonctionnement sont liées aux besoins de la collectivité pour exercer ses compétences au quotidien (allocations individuelles de solidarité, fournitures, rémunération du personnel, aide sociale, subventions aux associations, etc.).

Les dépenses d'investissement traduisent la politique décidée par le Département (construction et aménagement de bâtiments, travaux de voirie, achat de matériel durable, etc.). Cette section inclut également le remboursement des emprunts souscrits par la collectivité.

Pour faire face à ses dépenses, le Département perçoit des **recettes de fonctionnement et d'investissement**. Pour son fonctionnement, il bénéficie de produits fiscaux ainsi que de transferts et concours de l'État. Pour l'investissement, ses recettes sont plus modestes et se composent notamment de subventions d'autres organismes publics.

Le respect de la règle d'équilibre des sections implique que le budget doit être adopté à l'équilibre et que le Département ne présente pas de déficit comptable.

En fonctionnement, c'est en affichant plus de recettes que de dépenses que le Département peut dégager un excédent appelé **épargne brute**, synonyme de capacité d'autofinancement de la collectivité. Cet excédent de la section de fonctionnement va participer au financement des dépenses d'investissement. Un surplus récurrent en section de fonctionnement va permettre la gestion pérenne de l'emprunt et donc de l'investissement. L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'emprunt.





LES INDICATEURS FINANCIERS

L'épargne brute, autrement dit l'autofinancement, correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

Il s'agit de la capacité d'autofinancement de la collectivité qui est affectée au financement des investissements.

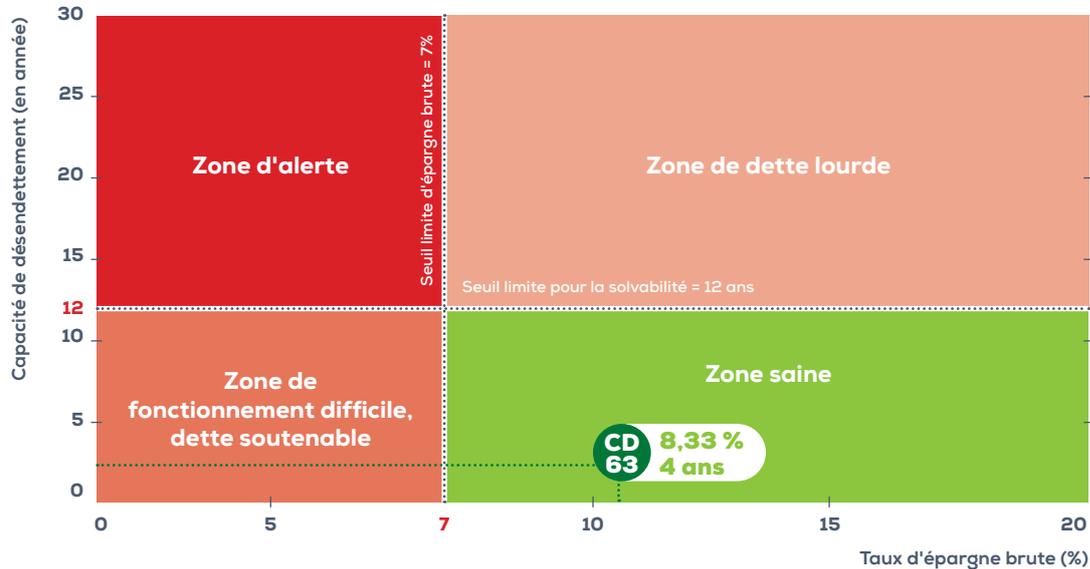
Son montant doit être préservé et sécurisé afin d'engager un financement équilibré des investissements par un recours maîtrisé à l'emprunt.

Au budget primitif 2024, le taux d'autofinancement est évalué à 8,33 %. Il répond à l'objectif d'un niveau supérieur à 8 %.

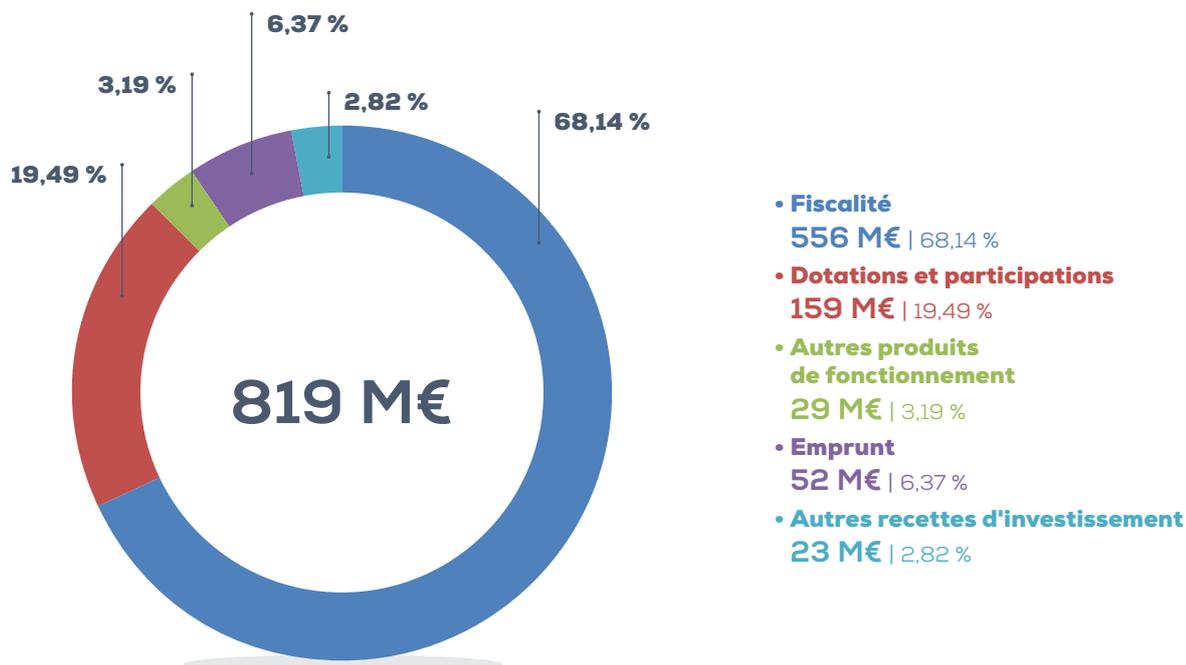
La capacité de désendettement est un ratio qui est utilisé pour mesurer le niveau d'endettement d'une collectivité locale.

Il permet d'évaluer, en nombre d'années d'épargne brute, l'endettement de la collectivité et répond à la question « en combien d'années la collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ? ».

Au budget primitif 2024, le Département affiche une capacité de désendettement de 4 ans, sachant que le seuil critique est estimé à 12 ans. Le bilan de gestion de la dette départementale est donc très positif.



LES RECETTES



RALENTISSEMENT DES RECETTES FISCALES EN 2024

Le point majeur à retenir du budget primitif 2024 est la baisse anticipée des droits de mutation à titre onéreux.

Après l'embellie post-covid, le marché immobilier national se tend depuis plus d'un an et se caractérise par une baisse du nombre de transactions en raison de plusieurs facteurs : hausse des taux d'intérêts, durcissement des conditions d'emprunt qui conduisent à une baisse du nombre de crédits accordés, inflation, renchérissement du coût de la vie. Cette situation fait lourdement chuter la recette fiscale du Département à 90 M€.

En ce qui concerne la fraction de TVA nationale, qui représente désormais la moitié du panier fiscal du Département, le budget 2024 prévoit une augmentation de 3,7 %.

Soutien financier de l'État insuffisant en fonctionnement et plus marqué en investissement :

Les dotations de l'État représentent le second poste de recettes de fonctionnement après la fiscalité. Ce poste est en baisse comparativement à l'atterrissage 2023.

Dans la continuité des lois de finances depuis 2018, celle de 2024 n'applique pas de prélèvement majeur sur les financements accordés aux collectivités.

Les recettes d'aide sociale sont en grande majorité composées des financements déployés par l'État pour accompagner les Départements dans le financement de leurs compétences sociales. Depuis 2023, cette famille de recettes est en forte progression dans la mesure où les financements

de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ont été déployés par l'État pour accompagner les Départements dans la prise en charge des revalorisations salariales engagées par l'État dans les secteurs du handicap et des aînés.

Les recettes d'investissement 2024 sont envisagées en hausse si on se réfère à la prévision d'atterrissage 2023. De façon générale, elles suivent la progression des montants investis par la collectivité. Elles sont donc anticipées en hausse pour les prochaines années.

La recette des Fonds de compensation de TVA (FCTVA) est stable par rapport à 2023 dans la mesure où les dépenses de maîtrise d'ouvrage sont anticipées et de niveau équivalent.

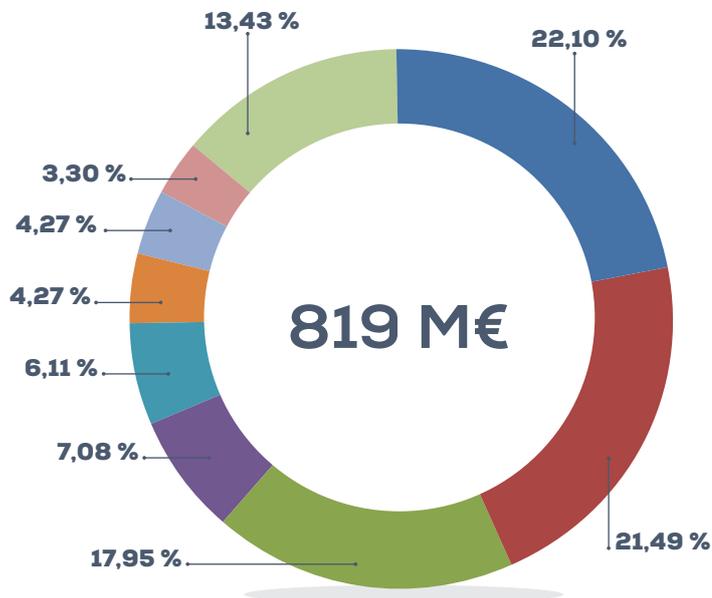
La DSID plan de relance (Dotation de soutien à l'investissement départemental), mise en place par l'État en 2021, arrive à son terme en 2024. La DSID classique est stable par rapport à 2023.

Dispositif de la Loi de finances 2023 : les versements au titre du « fonds vert » (fonds d'accélération de la transition énergétique dans les territoires) débuteront en 2024.

Une hausse du recours à l'emprunt

Concernant le niveau d'endettement, 2024 est le premier exercice depuis 2015 qui constatera une hausse du stock de dette. Avec un emprunt d'équilibre qui, après reprise des résultats 2023, devrait atteindre environ 40 M€, le capital restant dû devrait se situer à 260 M€ à la fin de l'exercice.

LES DÉPENSES



UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT AMBITIEUSE ET PROGRESSIVE

Les dépenses d'investissement 2024 (hors dette) sont bien évidemment marquées par la mise en œuvre du Plan stratégique départemental - Horizon 2030 qui permet à la collectivité de mettre en œuvre un plan d'équipement de 780 M€ sur 7 ans.

Le montant total des crédits de paiement 2024 s'élève à 110,3 M€ (maîtrise d'ouvrage et subventions d'investissement). La progression constatée correspond à la déclinaison annuelle du Plan stratégique départemental - Horizon 2030.

Cette projection 2024 démontre une nouvelle fois le choix de positionner le Département comme un acteur volontariste et engagé au bénéfice du territoire et de son économie. Pour les dépenses d'investissement, il convient de noter que les crédits routiers sont maintenus au-dessus de 30 M€. Cette enveloppe sera une constante dans la réalisation annuelle du Plan stratégique départemental. Les crédits d'investissement relatifs aux politiques sociales passent de 1,6 M€ à 4,6 M€. Cet effort d'investissement est lié à la création de places d'accueil à la pouponnière du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) et aux financements apportés pour la réhabilitation des Ehpad. Les crédits relatifs aux politiques de l'éducation et patrimoine immobilier restent constants, tout en étant maintenus à un niveau élevé.

- **Allocations individuelles de solidarité (RSA, APA...)**

181 M€ | 22,10 %

- **Frais d'hébergement**

176 M€ | 21,49 %

- **Charges de personnel**

147 M€ | 17,95 %

- **Contributions obligatoires**

SDIS, fonctionnement des collèges, forfait externat

58 M€ | 7,08 %

- **Achats et charges externes**

50 M€ | 6,11 %

- **Subventions de fonctionnement et participations**

35 M€ | 4,27 %

- **Autre dépenses de fonctionnement**

35 M€ | 4,27 %

- **Service de la dette**

27 M€ | 3,30 %

- **Investissement**

110 M€ | 13,43 %

2024 : DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN PROGRESSION NOTABLE AU SERVICE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Pour 2024, 679,4 M€ ont été inscrits au budget primitif ce qui représente une évolution de 5,1 % par rapport à 2023.

Cette évolution des dépenses de fonctionnement permet au Département de faire face :

- aux difficultés rencontrées par les Ehpad et les Saad,
- aux effets de l'inflation sur les achats de la collectivité et sur les coûts de ses partenaires,
- aux revalorisations salariales des agents départementaux pour soutenir leur pouvoir d'achat,
- au soutien des établissements sociaux et médico-sociaux dans le cadre des politiques d'autonomie, enfance et Segur de la santé,
- à la mobilisation de moyens financiers conséquents dans le domaine de la protection de l'enfance, notamment pour créer de nouvelles places d'accueil.



Conseil départemental du Puy-de-Dôme
24 rue Saint-Esprit
63033 Clermont-Ferrand cedex

www.puy-de-dome.fr     

